N° 299 – 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 1 avril 2026, par laquelle Mme Laurence CLAUSS 21 r de Reims 29160 CROZON demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public, au droit du 21 r de Reims en CROZON, afin d'y stationner un fourgon, pour permettre un déménagement et un emménagement au 1 rue St Yves 29160 CROZON, le 7 avril 2026,

ARRETONS,

ARTICLE 1 **Le 7 avril 2026**
Durant la période du déménagement et de l'emménagement, le stationnement de tout véhicule sera au droit du 21 rue de Reim à CROZON et 1 rue St Yves 29160 CROZON.

ARTICLE 2 **Le 7 avril 2026**
Durant la période du déménagement et de l'emménagement, Madame Laurence CLAUSS est autorisée à occuper deux places de stationnement au droit du 21 rue de Reim à CROZON et 1 rue St Yves 29160 CROZON

ARTICLE 3 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

ARTICLE 5 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A Crozon, le 7 avril 2026
P/Le Maire
L'adjoint délégué

Hervé LE ROUX

MAIRIE DE CROZON (Finistère)